

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un spectacle organisé par le Comité de Quartier Léon Blum de Lumbres doit avoir lieu le **SAMEDI 24 Mai 2025** sur la place de la Résidence Léon Blum,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement du quartier Léon Blum sera interdit **du Jeudi 22 Mai 2025 à 08 heures 00 au Lundi 26 Mai 2025 à 14 heures 00**, à l'exception des véhicules des organisateurs et des intervenants. Il sera procédé à la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Article 2 : La circulation sera interdite à partir de l'entrée de la place du Quartier Léon Blum.

Article 3 : A l'entrée de la place, il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville). Il sera également procédé à des contrôles pour l'accès au site : un contrôle visuel (sacs et blousons) sera réalisé pour les piétons. L'ensemble des membres chargés de la sécurité devra être muni d'un gilet fluorescent, d'un sifflet et d'un moyen de communication permettant de prévenir les services de sécurité et de secours.

Article 4 : Les boissons devront être servies dans des verres en plastique. Toute bouteille en verre et canette en métal seront interdites.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de LUMBRES,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Monsieur le Président du Comité de Quartier Léon Blum de Lumbres,
Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 4 Février 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le - 6 FEV. 2025